

PV du Conseil municipal du vendredi 1^{er} mars 2019

M. WADOUX, Maire, accueille les conseillers et procède à l'appel à 19h00.

Mme BIDAUT est élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 🗳️ **approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 décembre 2018.

1. ORGANISATION MUNICIPALE

1.1 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

En application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Suivant la réflexion engagée en 2016 quant à l'organisation municipale et dans la continuité des actions engagées, je vous propose de porter à cinq le nombre d'adjoints.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 🗳️ **décide** de porter à cinq le nombre d'adjoints au maire suivant le nouveau tableau :

Tableau des adjoints au 03 août 2016		Tableau des adjoints au 01 mars 2019	
1	Madame Nicole CHARLES	1	Madame Nicole CHARLES
2	Monsieur Michel STOFLETH	2	Monsieur Michel STOFLETH
3	Monsieur Denis LE TOQUIN	3	Monsieur Denis LE TOQUIN
4	Madame Françoise SORIANO	4	Madame Françoise SORIANO
		5	

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

En vertu des dispositions de l'article L.2122-7-2, dans les communes de 1000 habitants et plus, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Séverine SCHAAL et M. Mickaël VANETTI.

Sous la présidence de M. WADOUX, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du cinquième adjoint.

Candidats :

- Monsieur Philippe CHATELAIN
- Monsieur Sylvain GUILLEMAIN

Il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau ont été signés et annexés au procès-verbal.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- nombre de suffrages exprimés (b-c) : 17
- majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- M. Philippe CHATELAIN : 13 voix
- M. Sylvain GUILLEMAIN : 4 voix

Proclamation de l'élection du cinquième adjoint :

A été proclamé cinquième adjoint et immédiatement installé suivant le tableau précédemment établi :

1	Madame Nicole CHARLES
2	Monsieur Michel STOFLETH
3	Monsieur Denis LE TOQUIN
4	Madame Françoise SORIANO
5	Monsieur Philippe CHATELAIN

2. FINANCES

2.1 ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire. Ce débat, non obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, a pour principal objectif de permettre à l'assemblée délibérante de discuter sur les investissements 2019 et sur la situation financière de la commune.

 **Le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2019.**

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 OUVERTURE DE POSTE

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de vous soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de la révision du tableau des effectifs.

Cette révision concerne la création d'un poste, à compter du 3 avril 2019 :

- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps complet.


VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0


Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** la création du poste cité ci-dessus et ainsi la révision du tableau des effectifs (*cf. Annexe I*).

3.2 EMPLOIS SAISONNIERS

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant, compte tenu des besoins saisonniers et afin d'assurer le remplacement des agents partis en vacances, d'ouvrir les postes suivants aux services techniques :

-  4 agents d'entretien à temps complet, rémunérés sur la base du grade des adjoints techniques, sur les indices IB 340 - IM321, et recrutés de la manière suivante :
 - deux saisonniers du 8 juillet au 2 août 2019 inclus,
 - deux saisonniers du 5 au 14 août et du 19 au 30 août 2019 inclus.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** les ouvertures de postes saisonniers présentées.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 CHANTIER INTERNATIONAL

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

La commune de Noidans-lès-Vesoul s'engage à accueillir un groupe de douze volontaires internationaux, du jeudi 4 au vendredi 26 juillet 2019. Ils seront encadrés par 2 animateurs du Centre de Beaumotte.

En contrepartie de la réalisation de petits travaux de maçonnerie sur le chantier de requalification de la place de l'église, la municipalité s'engage à héberger gratuitement le groupe, à fournir les matériels et matériaux nécessaires à la réalisation du chantier, ainsi qu'une participation financière de 1800 €.

Le groupe de volontaires participera ainsi au développement de l'animation locale et aux échanges interculturels.



VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** le projet de chantier international,
-  **autorise** M. le Maire à signer la convention avec l'association du Centre de Beaumotte et toutes les pièces nécessaires.

4.2 LOTISSEMENT « LE PERTUIS » - TRANSFERT DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Dans le cadre de la réalisation du lotissement « le Pertuis » à Noidans-lès-Vesoul, il est proposé d'organiser le transfert des espaces et équipements communs dans le domaine public communal : voirie, chemin piétonnier, espaces de circulation et de stationnements, espaces verts, réseaux humides et réseaux secs.

Il est précisé que le transfert se fera à titre gratuit.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de transfert des espaces et équipements communs (*cf. Annexe 2*).


VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **autorise** M. le Maire à signer la convention avec Résidentiel et toutes les pièces nécessaires.

4.3 COLLEGE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Afin d'installer un chapiteau, de 30 mètres sur 10 mètres, servant de préau pour l'accueil des élèves du collège René CASSIN durant la période des travaux dans l'établissement, il convient de procéder à la mise à disposition à titre gracieux de la parcelle cadastrée BH 376 et une partie de la parcelle BH 297.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de mise à disposition du terrain.

VOTES : 19

POUR : 19




CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **autorise** M. le Maire à signer la convention avec le Département de la Haute-Saône et le Collège René CASSIN et toutes les pièces nécessaires.

5. INFORMATIONS DIVERSES

-  Programmation culturelle (ateliers poésie 06 et 13/03 et jardin poétique, dictée à l'adulte 22/03, le mois de l'Europe) ;
-  Accueil de la délégation polonaise du vendredi 10 au lundi 13 mai 2019 ;
-  Elections européennes du dimanche 26 mai 2019 ;

La séance est levée à 20h37.